



Axe III - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

**DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ POUR DES
PERSONNES ÂGÉES TRÈS ISOLÉES ET EN GRANDE PRÉCARITÉ**

Enjeu : Réduire le phénomène de non-recours et mieux répondre aux besoins fondamentaux (accès aux droits, à un logement décent, lutte contre l'isolement) des personnes âgées très isolées et en grande précarité.

Descriptif de l'action : Le nombre de personnes âgées très isolées, qui de par leurs difficultés économiques, sociales et de santé, n'arrivent pas à accéder à leurs droits, est en augmentation sensible, 22% des personnes rencontrées lors de la Nuit de la solidarité étaient âgées de plus de 55 ans. Ces publics cumulent souvent des problématiques, de pauvreté, d'habitat insalubre, d'isolement et de santé physique et mentale. La pratique du « guichet d'accueil » proposée par les services de droit commun est aujourd'hui inadaptée pour apporter des réponses à ces besoins. Cette action vise à proposer un parcours personnalisé, intégrant des visites à domicile et un accompagnement physique, pour des personnes âgées en situation de grande précarité. Il s'agira notamment de structurer le repérage des personnes âgées isolées (Samu social municipal) et de favoriser l'accès aux droits (Retraites, ASPA, CSS, Mutuelle, Compte Bancaire, Impôts...), de permettre d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir, de sécuriser et coordonner le parcours de soins et de rompre l'isolement. Tous ces objectifs viseront à prévenir des situations de dépendance ou d'aggravation et donc à favoriser le maintien à domicile.

Sont concernés les établissements publics et les associations.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille.
- Prendre appui sur les dispositifs et instances de coordination existantes.
- Les projets retenus devront débuter en 2024.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (200 personnes).
- Cibler prioritairement le public âgé isolé en situation de grande précarité.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Direction de l'action sociale et solidarités

Durée : 1 an

Contact : Juliette Ramstein, chargée de mission, jramstein@marseille.fr

Période de candidature : 8 janvier au 16 février 2024